



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS  
CANTON DE MALESHERBES

## MAIRIE DE MONTLIARD

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Février 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote	
<b>A l'unanimité</b>	
Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret

L'an 2025, le 24 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 17/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/02/2025.

**Présents** : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. SINIC André, M. MENEAU Gilles, M. LECARDEUR Jean-François, M. MONTIER Tanguy

**Excusé ayant donné procuration** : M. DEJARDIN Mathieu à M. BEAUDEAU Didier

**Absents** : M. BERTRAND Charles, M. PEGUY Thierry

**Secrétaire de séance** : M. MONTIER Tanguy

### D2025\_11 – Indemnité de gardiennage de l'Eglise de Montliard

Le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année la commune attribue une indemnité au Curé de la Paroisse au titre de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

Il rappelle que l'indemnité de gardiennage versée au Curé de la Paroisse était de 100,00 € pour 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **reconduit** l'indemnité de gardiennage de l'Eglise à **100,00 €** pour **2025** allouée au Curé de la Paroisse qui ne réside pas dans la commune et qui la visite à des périodes rapprochées ;
- **dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/02/2025

Le Maire,

M. BEAUDEAU Didier

Le Secrétaire de séance,

M. MONTIER Tanguy

 

